

VILLE DE ROYAN



URBANISME

D É C I S I O N

CONCERNANT

L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

STU N° 14.004

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008, modifié le 26 septembre 2011 et le 23 juillet 2012.

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 6 Février 1987 et 9 Juin 1987 instituant, en application de l'article L 211.1 du Code de l'urbanisme, le Droit de Préemption Urbain, sur la Commune de ROYAN,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n°11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Sur proposition de la Commission chargée de l'examen des demandes de permis de construire,

DÉCIDE

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles figurant dans la liste annexée à la présente.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 janvier 2014

FAIT A ROYAN, le 10 janvier 2014
Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD

Commune de ROYAN 17 306**REGISTRE DE**

N°Dossier Date dépôt	Références cadastrales	Surface totale Surface habitable	Objet de la vente
DIA 017306 1300390 23/12/2013	BX 0504	1577.00 153.00	Habitation
DIA 017306 1300391 24/12/2013	AC 0266	343.00 101.00	Habitation + Mobilier
DIA 017306 1300392 24/12/2013	AD 0432	141.00	Habitation
DIA 017306 1300393 30/12/2013	AK 0171	284.00	GARAGE En copropriété
DIA 017306 1300394 31/12/2013	AK 0266	177.00 140.00	Habitation + débarras